# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON

## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 16/04/2025

VOI.25.00.A00994

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FRANCIS WEY, RUE LA FAYETTE, RUE DES CAUSSES, RUE ALFRED DE VIGNY et RUE DE L'EGLISE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise COLAS EST
Considérant que des travaux de réfection de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 25/04/2025 RUE FRANCIS WEY

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le 25/04/2025, la circulation des véhicules est interdite de 8h00 à 16h00 RUE FRANCIS WEY dans sa partie comprise entre le carrefour à sens giratoire de la RUE DE LA FAYETTE et LE CHEMIN DE BOUSSEROTTE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 2** : Le 25/04/2025, une déviation est mise en place de 8h00 à 16h00 pour tous les véhicules circulant sur la RUE DE LA FAYETTE depuis le carrefour à sens giratoire de la RUE ISAAC NEWTON et RUE LOUIS GARNIER en direction de la RUE FRANCIS WEY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- demi-tour giratoire RUE FRANCIS WEY
- RUE LA FAYETTE
- RUE DES CAUSSES
- RUE ALFRED DE VIGNY
- RUE CLEMENT MAROT (D106)
- RUE DES CERISIERS (D106) commune de AVANNE
- RUE DE L'EGLISE commune de AVANNE

**Article 3** : Le 25/04/2025, une déviation est mise en place de 8h00 à 16h00 pour tous les véhicules circulant sur la RUE DE L'EGLISE (D106 commune de AVANNE) depuis la RUE DES GRAVIERS en direction de la RUE FRANCIS WEY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE CHENOZ (commune de Avanne)
- RUE DES COMBOTS (commune de Avanne)
- RUE DES CERISIERS (D106) commune de Avanne
- RUE CLEMENT MAROT (D106) commune de Avanne
- RUE ALFRED DE VIGNY
- RUE DES CAUSSES

**Article 4** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

**Article 5 - Voies de recours** :
Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 6** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 15 AVR. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée